

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01-Montréal
No de cour : 500-11-
No de dossier : 41-3095692

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

2438-6096 Quebec Inc., corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 5989 rue de Verdun, ville de Montréal, province de Québec, H4H 1M6.

Débitrice

- ET -

C.S. Adjami INC., 3333 Boul. Graham, bureau 400, Montréal, Québec, H3R 3L5.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(1) de la Loi)**

Avis est donné de ce qui suit:

1. **2438-6096 Quebec Inc.** est réputé avoir déposé une cession de ses biens le 21^{ème} jour de juin 2024, et le soussigné, C.S. Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le 12^{ème} jour de juillet 2024 à 10 h 00 par visioconférence Microsoft Teams aux coordonnées suivantes :

Identifiant de rencontre Microsoft Teams : 292 077 789 97

Mot de passe Microsoft Teams : WxMofX

Identifiant de l'appel conférence : 885 802 056#

Si vous désirez participer à l'assemblée, svp en aviser le Syndic par courriel à notifications@csadjami.ca.

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 21^{ème} jour de juin 2024.

C.S. ADJAMI INC.
Syndic Autorisé en Insolvabilité
Carl Adjami, CPA, CA, CIRP, SAI
3333 Boul. Graham, bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Téléphone : 514-669-0072
Télécopieur : 514 669-0820

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour:
No dossier: 41-3095692

-- FORMULAIRE 21 --
Cession au profit des créanciers en général
(article 49 de la Loi)

Le présent acte fait le 19 juin 2024
entre
2438-6096 Quebec Inc.
5989 rue de Verdun
Montreal QC H4H 1M6
ci-après nommé «le débiteur»
et
C.S.Adjami Inc.
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Carl Adjami.

19-June-2024

Carl Adjami
Témoin

Date

2438-6096 Quebec Inc.
débiteur

No. Cour:

No. Dossier: **41-3095692**

Formulaire 21 (Projet de loi C-12)
Cession au profit des créanciers en général

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

3333 Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5
Téléphone: (514) 669-0072

**LES ANNEXES SUIVANTES N'ONT PAS ÉTÉ INCLUSES PUISQU'ELLES
NE S'APPLIQUENT PAS AU PRÉSENT DOSSIER:**

ANNEXE B : Créanciers Garantis

ANNEXE C : Créanciers privilégiés pour salaires

ANNEXE D : Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

ANNEXE E : Dettes payable à l'actif, y compris les créances

ANNEXE F : Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles etc.

ANNEXE G : Immeubles et biens réels

ANNEXE H État complet et nature des biens

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour:
 No dossier: 41-3095692

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Au failli
 Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 21 juin 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)
1. Créanciers non garantis: voir liste A	1 Inventaire
40,001.00	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	2 Aménagements
0.00	0.00
Créanciers non garantis total.	3 Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E
40,001.00	Bonnes
2 Créanciers garantis: voir liste B	0.00
0.00	Douteuses
3 Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00
0.00	Mauvaises
4 Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de	0.00
0.00	Estimation des créances qui peuvent être réalisées
Total du passif	0.00
40,001.00	4 Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F
Surplus	0.00
NIL	5 Dépôts en institutions financières
	0.00
	6 Espèces
	0.00
	7 Bétail
	0.00
	8 Machines, outillage et installation
	0.00
	9 Immeubles et biens réels: voir liste G
	0.00
	10 Ameublement
	0.00
	11 REER, FERR, Assurances-vie etc
	0.00
	12 Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc
	0.00
	13 Droits en vertu de testaments
	0.00
	14 Véhicules
	0.00
	15 Autres biens: voir liste H
	0.00
	Si le failli est une personne morale, ajoutez:
	Montant du capital souscrit
	200.00
	Montant du capital payé
	200.00
	Solde souscrit et impayé
	0.00
	Estimation du solde qui peut être réalisé
	0.00
	Total de l'actif
	0.00
	Déficit
	40,001.00

Je, Gary Barrs, de Westmount en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 21 juin 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
 devant moi le 21 juin 2024, à Montréal en la province de Québec.

 Gary Barrs

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour:
No dossier: 41-3095692

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
Créanciers Non Garantis

2438-6096 Quebec Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	CEBA Program	150 Slater St Ottawa QC K1A 1K3	1.00	0.00	1.00
2	RBC (CEBA Loan)	1100 Wellington Montréal QC H3C 0M5	40,000.00	0.00	40,000.00
Total:			40,001.00	0.00	40,001.00

19-juin-2024

Date

Gary Barrs

No. Cour:

No. Dossier: **41-3095692**

Formulaire 78 (Projet de loi C-12)
Bilan - commerçant

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

3333 Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5
Téléphone: (514) 669-0072

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 41-3095692
No dossier:

- FORMULAIRE 31 -
Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de 2438-6096 Québec Inc. de Montréal en la province de Québec et de la réclamation de _____ créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____ certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ (le poste/la fonction) du _____ créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 21 juin 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4 (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour:
No dossier: 41-3095692

FORMULAIRE 31 --- Fin

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81 2(1) de la Loi pour la somme impayée de \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81 4(8) de la Loi au montant de \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81 6 de la Loi au montant de \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \$
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \$
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le à

Témoïn

Créancier

Numéro de téléphone :
Numéro de télécopieur :
Adresse électronique :

REMARQUE Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, acheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fournie par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 20(1) de la Loi prévoit des sanctions sévères en cas de présentation de réclamations de créanciers ou de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour:
No dossier: 41-3095692

- FORMULAIRE 36 -
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

3333 Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5

Courriel: claims@csadjami.ca; reclamations@csadjami.ca



C.S.Adjami Inc.
3333 Boul. Graham – Suite 400
Montréal, QC
514-669-0072
reclamations@csadjami.ca

Carl Adjami, CPA, CA CIRP, SAI

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ◇ La signature du réclamant doit être attestée.
- ◇ Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- ◇ Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- ◇ Un locateur doit compléter le sous-paragraphe (b).
- ◇ Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe (c).
- ◇ Un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit compléter le sous-paragraphe (d).
- ◇ Un salarié doit compléter le sous-paragraphe (e).
- ◇ Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe (f).
- ◇ Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe (g).

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
 - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.